

GAZIFÈRE INC.
DEMANDE RELATIVE À LA STRATÉGIE D'ACHAT DE GNR POUR
L'ANNÉE 2022
PHASE 2

Approvisionnement pour l'année 2022

1. Mise en contexte

Dans le cadre de la phase 5 du dossier R-4122-2020, Gazifère rappelle qu'elle avait rencontré des difficultés à sécuriser son approvisionnement en GNR pour l'année 2022. Ainsi, pour l'année 2022, compte tenu de l'augmentation soudaine et importante des prix sur le marché court terme, Gazifère avait déposé, en octobre 2021, une stratégie d'achat. Celle-ci prévoyait la reconduction, pour l'année 2022, du prix d'achat du GNR approuvé par la Régie pour l'année 2021 bien qu'aucun contrat n'ait été conclu avec un fournisseur. L'objectif poursuivi était d'accorder à Gazifère un délai supplémentaire pour poursuivre ses recherches d'approvisionnement en GNR dans l'espoir de conclure un contrat à moindre coût et ce, dans l'intérêt de sa clientèle¹.

Le 23 décembre 2021, Gazifère a informé la Régie qu'elle avait finalement identifié une source pluriannuelle d'approvisionnement en GNR, à un prix inférieur au prix du marché court terme². L'entente de principe prévoyait que l'injection de GNR allait débuter en octobre 2022, soit au moment de la mise en opération de l'usine de production de GNR du fournisseur [REDACTED].

Au terme du traitement réglementaire de cette phase, la Régie a autorisé les caractéristiques contractuelles de l'entente de principe conclue [REDACTED], laquelle devait permettre à Gazifère de respecter l'obligation de livraison minimale de GNR prévue au [Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur](#)³ pour l'année 2022 :

[93] Compte tenu de ce qui précède, la Régie approuve les caractéristiques contractuelles détaillées dans l'Entente de principe contenues à la pièce B-0434 relatives aux contrats d'achat de GNR que Gazifère prévoit conclure aux fins de son approvisionnement, notamment pour l'année 2022⁴.

En 2022, Gazifère a donc poursuivi ses efforts de vente du GNR à sa clientèle, par le biais d'achats volontaires⁵, dans l'attente de l'injection des volumes de GNR prévue à l'automne 2022.

¹ Dossier R-4122-2020, phase 5, B-0365, GI-68, document 2.

² Cette entente de principe a été déposée à la Régie le 10 janvier 2022 à la pièce B-0434, GI-68, document 2.2.

³ RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.

⁴ Dossier R-4122-2020, phase 5, décision D-2022-040, par. 93.

⁵ À ce jour, Gazifère prévoit vendre 145 000 m³ au cours de l'année 2022.

2. Enjeux

Gazifère a effectué des suivis, auprès de son fournisseur, sur une base régulière tout au long de l'année 2022, dans l'objectif de connaître l'avancement du projet d'usine de production de GNR dont dépendait son approvisionnement. Le distributeur a d'ailleurs été informé au printemps 2022 d'un premier retard reportant d'un mois le début de l'injection du GNR. Toutefois, ce retard permettait malgré tout d'obtenir la livraison des volumes nécessaires pour répondre à son obligation réglementaire annuelle. Lors d'un autre suivi effectué en septembre 2022, le fournisseur a indiqué que les retards étaient plus importants qu'initialement anticipés et que l'usine ne serait pas mise en opération au courant de l'année 2022. Ces retards sont liés à des problèmes d'approvisionnement pour certains matériaux, nécessaires aux installations de production du GNR. À ce stade, le fournisseur prévoit une mise en service de ses installations en avril 2023, ce qui permettrait à Gazifère d'acquiescer, comme prévu, les volumes nécessaires pour répondre à son obligation de livrer 2% de ses volumes en GNR pour l'année 2023.

[REDACTED]

[REDACTED]

3. Propositions

[REDACTED]

[REDACTED]

⁶ Dossier R-4122-2020, Phase 5, notes sténographiques de l'audience tenue à huis clos le 18 janvier 2022, page 37.

⁷ Dossier R-4122-2020, Phase 5, notes sténographiques de l'audience tenue à huis clos de 18 janvier 2022, pages 72 et 73

